



TOUT VA BIEN ! POUR CERTAINS...

Alors que, depuis 5 ans, tous les salariés de notre Groupe ont dû faire le deuil de toute augmentation de salaire à titre collectif, les salariés de GPVL, déjà sensibles aux règles inégalitaires et hiérarchisées des « primes individuelles de contribution à la performance collective » et à une augmentation à deux chiffres de leurs objectifs, vont pouvoir accéder à une prime d'intéressement 2017 minorée de 40%.

Ce qu'il faut retenir, de cette baisse d'un éventuel bénéfice salarial, tient essentiellement à la mise en place d'un nouvel accord d'intéressement dont les seuils d'atteintes et de déclenchements ont été considérablement augmentés par l'employeur.

C'est la raison pour laquelle, après avoir pris soin d'en négocier activement le contenu, la CGT.PVL a refusé, exceptionnellement, de signer ce nouvel accord d'intéressement souhaité par la Direction.

En conséquence, c'est sur des bases inférieures aux revendications de la CGT.PVL que les salariés de GPVL découvrent les effets concrets d'un accord d'intéressement dont nous supposons, à justes raisons, les coupables faiblesses.

Pour autant, la CGT.PVL n'a marqué aucune opposition à la signature de celui-ci par d'autres organisations syndicales. Respectueuse, en cela, de l'existence d'un tel type d'accord, de la diversité des ambitions syndicales autant que de l'intérêt, même minimisé, des salariés.

Il faut bien comprendre qu'un tel accord reste bien plus productif, au plan fiscal et social, pour l'employeur qu'il ne l'est pour les salariés. Il entérine les inégalités et accentue la précarisation des revenus salariaux sous forme de primes. Plus encore, si vous n'avez pas les moyens de pouvoir en faire le placement en épargne...

Mais ce qui nous interpelle, aujourd'hui, concerne la réalité du partage des richesses produites dans l'entreprise et la récompense juste des efforts fournis par les salariés pour redresser depuis 2008 notre entreprise et notre Groupe.

Vous aurez donc satisfaction de découvrir que si les salariés de GPVL sont lésés de ne pas avoir atteint les seuils de déclenchements imposés en Production Nette, en Frais Généraux et en Satisfaction Client au titre de 2016, il n'en est, étonnamment, pas de même pour les dirigeants de notre entreprise mutualiste !

Que cela soit au niveau régional comme national, les notions d'engagement, d'atteinte d'objectifs, de cohésion sociale et de bénéfices économiques ne sont pas les mêmes pour ceux de la NOBLESSE et ceux du TIERS ETAT !

Pour vous en convaincre, nous invitons les salariés à prendre connaissance de l'extrait du PV du Conseil d'Administration Régional de GPVL qui valide la rémunération variable de notre actuel dirigeant salarié...

5.2. Travaux du COMITÉ des RÉMUNÉRATIONS- réunion du 28/02/2017

Au cours de la réunion du 28 février 2017, le Comité des Rémunérations a examiné :

- La rémunération variable 2016 du Directeur Général.
- L'actualisation du barème des indemnités des élus au 1^{er} avril 2017.

Rémunération variable du Directeur Général pour 2016 :

(Cf. article 5 du contrat de travail)

S'agissant de sa situation personnelle, Monsieur Éric GELPE, Directeur Général, quitte la séance ainsi que Messieurs Jean-Christophe REMAUD, Vincent COUSIN et Michaël MEUNIER.

Après analyse des critères qualitatifs et quantitatifs retenus, le Comité des Rémunérations propose de retenir un taux de 90% (50% critères quantitatifs + 40% critères qualitatifs) de l'enveloppe de rémunération variable au titre de 2016.

S'agissant des critères quantitatifs, il est précisé que :

- La note maximale a été acquise pour le critère « atteinte des objectifs de résultats » et pour le critère « maîtrise des frais généraux », que le calcul soit effectué avec ou sans retraitement des éléments chiffrés.
- La note maximale a été acquise pour le critère « production nette » avec un calcul effectué sans retraitement des éléments chiffrés (avec retraitement, la note aurait été de 6 sur 15).

Le Comité des Rémunérations a estimé que le taux retenu pour l'enveloppe de rémunération variable au titre de 2016 traduisait les bons résultats de la Caisse Régionale pour l'ensemble des paramètres évalués.

Le Conseil d'Administration valide ces propositions à l'unanimité.

RÉMUNÉRATION VARIABLE 2016

1) Estimation des critères quantitatifs :		2016	2015
<u>Résultat</u>	0 4 8 12 15	15	15
<u>Chiffre d'affaires</u>	0 3 5 8 10	10	10
<u>Maîtrise des frais généraux</u>	0 4 8 10	10	10
<u>Production nette</u>	0 3 6 9 12 15	15	12
<u>Total sur 50% :</u>		50 %	47 %
2) Estimation des critères qualitatifs :			
<u>Fonctionnement de l'entreprise</u> (0 à 20)		17	16,5
<u>Qualité de la relation avec les élus</u> (0 à 10)		7,5	8,5
<u>Suivi des dossiers groupe</u> (0 à 10)		9	9
<u>Qualité de service client</u> (0 à 10)		6,5	8
<u>Total sur 50% :</u>		40 %	42 %
<u>Total global de rémunération variable retenu :</u>		90 %	89 %

NOUS N'AVONS VISIBLEMENT NI LES MEMES OBJECTIFS ET SURTOUT

PAS LES MEMES SEUILS D'ATTEINTES ATTENDUS !

NOUS LE FELICITONS DONC POUR LES REUSSITES QUI SONT LES SIENNES ET QU'IL CONTESTE AUX SALARIES !

Pour notre Directeur Général du Groupe et les membres du Conseil d'Administration National actuellement responsables de la politique d'austérité sociale imposée aux salariés, vous trouverez, dans le document de référence du Groupe publié en 2017, quelques repères utiles. (Disponibile sous Cassiopée CGT.PVL)

Vous pourrez y constater, avec la même satisfaction, que M. Thierry Martel obtient une progression de + 4,38 % de sa rémunération fixe et de + 12,98 % sur ses rémunérations et options distribution/actions attribuées (page 59). Il aura, de plus et sur 2017, le versement d'une rémunération variable pluriannuelle de 223 275 € basée, entre autre, sur la baisse des frais généraux (page 63).

Les membres du Comité de Direction Générale (11 membres) ne sont pas oubliés avec une progression de + 8,83 % de leur rémunération (page 61).

Enfin et pour rappel, les membres du Conseil d'Administration National perçoivent 2 745 € par séance plénière du conseil auquel s'ajoutent 22 050 € de partie fixe annuelle (page 56).

Avec la certitude que ces quelques informations publiques vous ferons mieux apprécier les revendications que portent la CGT.PVL pour plus de JUSTICE SOCIALE face aux donneurs de leçons qui ne savent que nous faire TRAVAILLER PLUS POUR NOUS FAIRE GAGNER MOINS !

**C'EST EN ACCEPTANT
D'ÊTRE TRAITÉ COMME
UN IMBECILE...
QUE L'ON PREND
LE RISQUE
DE LE DEVENIR !**

**J'AGIS
JE M'ENGAGE
JE ME SYNDIQUE !**

**Il y a ceux
qui parlent
de la défense
des salariés
et...
CEUX QUI
LA FONT !**